



Mairie
16, rue de l'Église
85400 LES MAGNILS REIGNIERS

République Française
Département de la Vendée

PROCÈS-VERBAL

Conseil municipal
24 juin 2014

PV_2014_08

Nombre de conseillers en exercice : 19
De présents : 16
De pouvoirs : 3
De votants : 19
Convocation du : 17/06/2014
Affiché le : 17/06/2014

L'an deux mil quatorze, le mardi vingt-quatre juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Nicolas VANNIER, Maire.

Nomination d'un secrétaire de séance

Madame Sophie COTILLON est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Présent(s) : Nicolas VANNIER, Maire des Magnils Reigniers, Jean-Guy JOUBERT, Patrick RENOUX, Edwige LECARTEL, Georges GAREL, Stéphane NICOLEAU, Agnès SOUDANNE, Joël TEILLET, Michaëlle GOUNORD, Sophie COTILLON, Émilie FRESNE, Sébastien LEGRET, Virginie RAFFIN, Benoist BOISSON, Jeanne PASQUIER, Honoré SIMONNEAU.

Absent(s) excusé(s) :

- Michèle FOEILLET donne pouvoir à Nicolas VANNIER
- Edwige BOURSEGUIN donne pouvoir à Agnès SOUDANNE
- Carole MALLARD donne pouvoir à Stéphane NICOLEAU

Lecture du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2014 n'apportant pas d'observation, celui-ci est adopté à l'unanimité des votants.

Absent(s) :

- -

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

ORDRE DU JOUR

D_2014_34_01. DOMAINE ET PATRIMOINE – Autres actes de gestion du domaine public

Vente de terrains – Rue de l'Église – Délibération de principe

D_2014_35_02. DOMAINE ET PATRIMOINE – Autres actes de gestion du domaine public

Vente d'un bâtiment – Ancienne école – Rue de l'Église

D_2014_36_03. DOMAINE ET PATRIMOINE – Autres actes de gestion du domaine public

Changement des ouvertures extérieures de l'école maternelle

D_2014_37_04. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THEMES – Voirie

Actualisation de la longueur de voirie communale pour la DGF

D_2014_38_05. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THEMES – Voirie

Aide aux aménagements de sécurité routière en traversée d'agglomération sur route départementale

Amendes de police

Demande de subventions – Aménagement de sécurité en traverse de Beigné l'Abbé

D_2014_39_06. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THEMES – Enseignement

Règlement intérieur – Activités périscolaires – 2014/2015

Décision du Maire, prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal de certaines de ses attributions (Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Informations diverses

D_2014_34_01. DOMAINE ET PATRIMOINE – Autres actes de gestion du domaine public

Vente de terrains – Rue de l'Église – Délibération de principe

Annexe(s) :

- Avis du domaine
- Plans

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune est propriétaire de terrains situés rue de l'Église.

- Le premier, sur la parcelle section ZN 74 d'une superficie de 3 280 m² subit une servitude du fait de la présence d'un local France Télécom de 58 m². La surface du terrain hors servitude est donc de 3 222 m².
- Le deuxième, sur la parcelle section B 232 (cuisine centrale) d'une superficie de 2090 m² aura une emprise de 1 430 m² (cour de l'ancienne école).

Le tout représente donc une surface totale de 4 652 m².

Le service des domaines a été consulté et a estimé la valeur de ces terrains à 75 000.00 euros.

Il est proposé de vendre les terrains en plusieurs parcelles. Pour cela, le cabinet de géomètres SIAUDEAU-BOURGOIN, est en cours de consultation.

Ces terrains ne présentant plus d'utilité pour la commune des Magnils-Reigniers, il paraît opportun d'en envisager la cession.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

APPROUVER la mise en vente des terrains, parcelles ZN 74 d'une surface de 3 222 m² et B 232 d'une surface de 1 430 m², en plusieurs parcelles,

AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

D_2014_35_02. DOMAINE ET PATRIMOINE – Autres actes de gestion du domaine public

Vente d'un bâtiment – Ancienne école – Rue de l'Église

Annexe(s) :

- Avis du domaine

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'un bien « ancienne école » situé sur la parcelle section B 235 d'une superficie de 905 m², situé rue de l'Église.

Le bien susnommé, d'une surface de 195 m², est constitué :

- des locaux de l'ancienne école des Magnils-Reigniers,
- d'un logement,
- d'un appentis,
- d'un préau,
- et d'une cour.

Le service des domaines a été consulté et a estimé la valeur de ce bien à 106 000.00 euros.

Ce bien ne présentant plus d'utilité pour la commune des Magnils-Reigniers, il a paru opportun d'en envisager la cession.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

APPROUVER la mise en vente de ce bien « ancienne école »,

APPROUVER un prix de vente d'un montant de 110 000.00 euros,

AUTORISER Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

D_2014_36_03. DOMAINE ET PATRIMOINE – Autres actes de gestion du domaine public

Changement des ouvertures extérieures de l'école maternelle

A la demande de la commune, plusieurs entreprises ont été sollicitées pour le changement des ouvertures extérieures de l'école maternelle :

- SERRURERIE SUD VENDÉE, pour un montant de :
 - o 21 577.00 € HT soit 25 892.40 € TTC
- SERRURERIE LUCONNAISE, pour un montant de :
 - o 21 725.00 € HT soit 26 070.00 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 18 voix pour et 1 abstention, décide de :

DÉSIGNER l'entreprise SERRURERIE SUD VENDÉE, pour un montant de 21 577.00 € HT soit 25 892.40 € TTC pour la réalisation du changement des ouvertures extérieures de l'école maternelle,

AUTORISER Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

D_2014_37_04. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THEMES – Voirie

Actualisation de la longueur de voirie communale pour la DGF

Annexe(s) :

- Tableau de classement de la voirie communale

Cette délibération annule et remplace la D_2014_05_05 en date du 19 février 2014.

La longueur de voirie communale impacte les montants de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Comme chaque année, dans le cadre de la répartition de la dotation globale de fonctionnement, il est nécessaire de communiquer à la préfecture la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

De ce point de vue, il faut rappeler que la loi du 9 décembre 2004 a modifié le code de la voirie routière et précise désormais les critères nécessaires à la prise en compte des modifications concernant la longueur de voirie communale. Ainsi, le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal, sans enquête préalable. Cependant, lorsque le classement ou le déclassement a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation des voies, l'enquête publique est nécessaire (art. L 2334-1 à L 2334-23 du CGCT).

Vu les articles L 2334-1 à L 2334-23 du CGCT,

Monsieur Le Maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée compte tenu de la construction de nouvelles voies.

Le tableau récapitulatif joint fait apparaître un total de 32 077 mètres de voies appartenant à la commune, à savoir :

- 30 114 mètres de rues/routes communales,
- 1 963 mètres de chemins ruraux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

ARRÊTER la nouvelle longueur de la voirie communale à 32 077 mètres, à savoir :

- o 30 114 mètres de rues/routes communales,
- o 1 963 mètres de chemins ruraux.

AUTORISER Monsieur Le Maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services de la préfecture en 2014 pour la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement de 2015.

D_2014_38_05. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THEMES – Voirie

Aide aux aménagements de sécurité routière en traversée d'agglomération sur route départementale

Amendes de police

Demande de subventions – Aménagement de sécurité en traverse de Beugné l'Abbé

La Commune des MAGNILS REIGNIERS (1 552 habitants au 1^{er} janvier 2014) est située dans le Sud Vendée, à la limite de la ville de Luçon.

Le hameau de Beugné l'Abbé est traversé par la route départementale 2949, reliant la Ville de Fontenay-le-Comte à la Ville des Sables d'Olonne.

En collaboration avec le Conseil Général, la commune envisage la création d'un plateau surélevé ainsi que la réalisation d'une bande cyclable sur trottoir et/ou sur chaussée de façon à requalifier l'image urbaine en recomposant les points forts que sont les commerces et l'école maternelle de Beugné l'Abbé.

La mise en place de ce projet a pour but,

- d'une part, d'assurer le déplacement en toute sécurité des piétons et des cyclistes,
- d'autre part, d'assurer une traversée du centre-bourg par les automobilistes dans les meilleures conditions possibles de visibilité et de sécurité, à savoir une réduction de la vitesse.

Afin de pouvoir mener à bien ce programme, la Commune des MAGNILS REIGNIERS sollicite une subvention aussi élevée que possible, au titre de « aide aux aménagements de sécurité routière en traversée d'agglomération sur route départementale » et sollicite une subvention aussi élevée que possible au titre des « amendes de police ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

APPROUVER la mise en place d'un plateau surélevé ainsi que la réalisation d'une bande cyclable sur trottoir de façon à requalifier l'image urbaine en recomposant les points forts que sont les commerces et l'école maternelle de Beugné l'Abbé.

AUTORISER Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes aux dossiers de demandes de subventions « Aide aux aménagements de sécurité routière en traversée d'agglomération sur route départementale » et « Amendes de police ».

Annexe(s) :

- Règlement intérieur – Activités périscolaires – 2014/2015

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

APPROUVER le règlement intérieur – Activités périscolaires – 2014/2015.

**Décision du Maire, prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal de certaines de ses attributions
(Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

DROITS DE PRÉEMPTION URBAIN

Date	Propriétaire	Adresse	Parcelle	Notaire
10/06/2014	PINOCHEAU	1 rue de l'Asphodèle	ZS103 et 104	Me BARON Mareuil
12/06/2014	VANNIER	79 rue des Sables	ZS308	Me BARON Mareuil
20/06/2014	JOUSSEMET-MORIN	1 rue du Solfège	ZD78	Me DECHAUFFOUR Luçon
24/06/2014	BERNIER	ZA Les Grandes Ouches	AC175	Me GROLLEAU Chaillé-les-Marais
24/06/2014	VOGEL	Appartement - 25 rue de l'Eglise	AB154-157-158-237	Me BARON Mareuil

MARCHÉS PUBLICS À PROCÉDURE ADAPTÉE <= 0 4 000 € HT

Date	Fournisseur	Objet	Montant HT	Montant TTC
13/06/2014	Hyper U	Lave-Vitres	44.08 €	52.90 €
13/06/2014	Hyper U	Nettoyeur vapeur	390.00 €	468.00 €
13/06/2014	Gamm Vert	Désherbeur thermique	232.50 €	279.00 €

Informations diverses

Mise en place d'un radar pédagogique sur la rue de Luçon.

Délégation à un Conseiller municipal :
- Joël TEILLET : gestion du marais communal

Prochain Conseil municipal, le 29 juillet 2014 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30

Le Maire,
Nicolas VANNIER.

Le Secrétaire de séance,
Sophie COTILLON.

Vu pour modifications apportées par
Secrétaire de Séance de la réunion du Conseil municipal du

Signature :

Affiché en Mairie, le 26 juin 2014
en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.